



PROGRAMME VERIFIER, RECEPTIONNER ET REALISER LA MAINTENANCE DES ECHAFAUDAGES DE PIED (SELON LA R408 suivant le document de référence Version 5- février 2019)

Finalité de la formation

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières revues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408 :

- Réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage d'éléments de l'échafaudage).

Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

Contenu de la formation

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- L'examen d'adéquation
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation
- L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage
- Le compte-rendu/procès-verbal de réception
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- Evaluation théorique
- Evaluation pratique

Public

- Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.
- Toute personne ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.
- Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

Prérequis

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage et/ou encadrement de chantier
- Maîtriser la langue française parlée et écrite, les mathématiques élémentaires, la lecture courante de plans
- Bénéficier d'une aptitude médicale de travaux en hauteur

Méthodes pédagogiques

Exposés en alternance avec des séquences pratiques

Nombre de stagiaires : 3 à 10

Durée : 2 jours (14h dont 50% de pratique)

Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives certificatives conforme à l'INRS, une attestation de compétences sera remise aux stagiaires.